



Vote ,pour modifier les statuts d une association

Par bloom

Bonjour nous sommes adhérents à une association déclarée, qui existe depuis 3 ans et nous devons d après nos statuts revotés . Je me permets de vous poser quelques questions pour savoir si nous sommes dans notre bon droit ?

1. Tous les membres du bureau ont reçu une lettre de notre président qui nous demande que chaque personne voulant faire partie du bureau doit se déclarer par écrit 1 mois avant ? « Rien n est inscrit sur nos statuts en a-t-il le droit ? »

2. « Le bureau actuel est composé d un Président, un secrétaire et un trésorier »

.Nous avons fait la semaine dernière une assemblée générale ordinaire avec un ordre du jour et pour l élection des nouveaux membres du bureau. Le trésorier pour des raisons professionnels ne peut plus occuper cette fonction mais désirant rester membres actif du bureau demande que soit créer de nouveaux postes tel que vice président, vice trésorier vice secrétaire. Avec l accord de toutes l assemblée nous votons donc 6 nouveau membres et demandons a notre président de modifier les statuts dans se sens .Le vote des nouveaux membres on été fait a main levées avec l accord a l unanimité alors que les statuts prévoyaient sous enveloppes.

Aujourd'hui le président nous téléphone en disant qu'il a contacté un juriste et que tous ce qui a été décidé et complètement illégale et hors la loi, Qu' ne pensez vous, que faut il faire pour pouvoir modifier nos statuts et avoir six personnes dans notre bureau en toute légalité.

Merci d avance pour vos réponses.

cordialement